

Séminaire international *Accès à l'énergie et lutte contre la pauvreté*

Du 10 au 12 mai 2004, s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, un séminaire international sur le thème *Accès à l'énergie et lutte contre la pauvreté*. Ce séminaire, organisé par l'IEPF avec la collaboration du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie du Burkina Faso, en partenariat avec la Région Wallonne de Belgique, l'UNESCO, l'ISESCO, l'ADEME et le GRET¹., a regroupé plus de 70 experts de toutes les Régions de la Francophonie (Afrique, Amérique du Nord, Asie Pacifique, Caraïbes, Europe, Océan Indien) et de différents organismes de coopération bi- ou multilatéraux actifs dans le domaine de l'énergie. Il avait un double objectif:

- faire le point de ce qui s'est fait dans ce domaine depuis le séminaire de Marrakech (1995) sur des préoccupations similaires et notamment par grande région francophone en développement;
- dégager des échanges conduits dans ce cadre, des stratégies de collaboration interfrancophone susceptibles d'accélérer l'accès à l'énergie pour le développement.

Trois grands moments ont rythmé le déroulement du séminaire:

- *Moment de bilan* et de partage de l'information disponible sur la question, ponctué de différentes contributions: celles des grandes Régions francophones, celles des porteurs de projets typiques de réduction de la pauvreté par l'énergie, celles d'organismes internationaux de coopération (Banque mondiale, Union Européenne, UNESCO...) actifs sur ces questions;
- *Moment de réflexion collective* sur les enjeux et les stratégies de collaboration dans l'espace francophone pour accélérer l'accès à une énergie abondante, acceptable et à prix étudiés pour le développement et, partant, pour la réduction de la pauvreté;
- *Moment solennel de restitution* et d'adoption des résultats des travaux conduits dans des ateliers spécialisés.

Les participants au séminaire ont beaucoup appris dans ce processus dynamique de partage d'expériences, sur les solutions viables et éprouvées de lutte contre la pauvreté par l'énergie, pierre angulaire du développement durable. Ensemble, ils ont produit et adopté:

- l'**Appel de Ouagadougou**, leur message en direction des instances de la Francophonie et de tous les décideurs de l'espace francophone sur la place de l'énergie et le rôle qu'elle peut jouer dans le processus de développement,
- la **Charte de l'accès à l'énergie pour le développement d'abord** qui précise les principes partagés par les acteurs de la scène énergétique francophone et à partir desquels ces acteurs envisagent de structurer et rendre visible leur engagement en faveur d'un accès amélioré à l'énergie pour tous.

Je remercie, au nom de l'IEPF, tous les participants au séminaire qui ont contribué avec enthousiasme au succès de la manifestation et à la préparation de ces textes. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Sibi Bonfils
Directeur adjoint IEPF

1. ISESCO: Organisation islamique pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
GRET: Groupe de recherche et d'échanges technologiques

APPEL de Ouagadougou

Les participants du Séminaire « Accès à l'Énergie et Lutte contre la Pauvreté » réunis à Ouagadougou du 10 au 12 mai 2004 à l'invitation de l'IEPF, organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,

Considérant que la priorité doit être donnée au développement économique et social durable, en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) rappelés au Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) à Johannesburg en 2002,

Considérant que les infrastructures essentielles pour ce développement (éducation, santé, activités collectives et sociales, activités productives, commerce, etc.) ont besoin de pouvoir disposer de services énergétiques sur le lieu de leur application,

Considérant que, dans de vastes zones de notre espace francophone, 95 % des individus n'ont pas accès à des services énergétiques adaptés à leurs besoins vitaux et économiques, que ceci va à l'encontre de la dignité humaine, mais aussi constitue un déséquilibre générateur de tensions internationales,

Considérant cependant que des solutions viables et éprouvées existent, notamment dans la communauté francophone,

Considérant la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que les partenaires du développement, pour couvrir la somme des besoins en énergie des populations, des services collectifs et des infrastructures nécessaires au développement,

Considérant enfin que la mobilisation des investisseurs potentiels pour mettre directement l'énergie au service de la réduction de la pauvreté est insuffisante, faute d'un cadre législatif et réglementaire suffisamment incitatif,

S'appuyant sur les résultats du séminaire et plus spécialement sur la **Charte de l'accès à l'énergie pour le développement d'abord**, proposée par les participants,

Se plaçant dans la perspective du prochain Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement centré sur la Thématique une « Francophonie solidaire pour le développement durable »

Expriment le vœu que les États se ré-approprient la formulation de politiques énergétiques en cohérence avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et contribuent à la mise en œuvre de ces politiques par :

1. Une réponse rapide aux priorités du développement telles que définies dans les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté,
2. Une approche énergétique d'ensemble (services énergétiques pour les usages collectifs, les usages domestiques, pour la production et les déplacements) prenant en compte la dimension environnementale et l'efficacité énergétique,
3. La mise en place d'un cadre législatif et institutionnel approprié, là où cela est nécessaire,
4. Une médiation en faveur des partenariats public-privé à partir de leurs responsabilités sur l'utilisation de l'aide publique au développement (APD) dont ils sont attributaires.

Et à cet effet ils recommandent :

1. La mise en place effective d'une synergie conceptuelle et opérationnelle au niveau de tout l'espace francophone,
2. Que soient rapidement prises les dispositions utiles pour accélérer la mise en œuvre, dans les pays francophones, des initiatives annoncées au SMDD, et notamment l'Initiative Européenne sur l'Énergie pour l'Éradication de la Pauvreté et pour le Développement Durable (EUEI),
3. Que, pour marquer leur solidarité envers ceux qui connaissent le dénuement énergétique, les pays francophones acceptent d'œuvrer, de façon concertée et sans à priori technologique, à la promotion de programmes d'accès à l'énergie d'envergure dédiés à la lutte contre la pauvreté pour le développement,
4. Le soutien à la valorisation de l'expertise francophone en créant une forte synergie entre les acteurs de la Francophonie, et en facilitant leur participation aux événements internationaux sur le thème de l'accès à l'énergie au service de la lutte contre la pauvreté.

Charte de l'accès à l'énergie pour le développement d'abord

Préambule

Les acteurs institutionnels, publics et privés réunis à Ouagadougou du 10 au 12 mai 2004 et parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'accès à l'énergie au sein de l'espace francophone, ont tenu à formaliser dans le présent document qui porte le titre de «Charte de l'accès à l'énergie pour le développement d'abord», les principes sur lesquels ils entendent s'appuyer pour réaliser leur mission,

Justification

Leur démarche est motivée par l'extrême importance de l'accès à l'énergie pour le développement et du développement pour lutter contre la pauvreté et s'appuie sur les considérations suivantes:

- La Charte de la Francophonie, légitime cette démarche, notamment l'alinéa suivant:
«La francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectif- d'aider: à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies»,
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), rappelés au Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) à Johannesburg en 2002, comportent des objectifs que les dirigeants du monde entier ont pris l'engagement de réaliser d'ici 2015, notamment:
 - réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim,
 - réaliser l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes,
 - réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle,
 - inverser la tendance en matière de propagation du VIH/sida et du paludisme,
 - réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement,
 - établir un partenariat mondial pour le développement,
- Tous ces objectifs, pour leur mise en œuvre, sont dépendants d'un accès à des services énergétiques appropriés. L'énergie est une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour la couverture des besoins vitaux comme:
 - l'irrigation, le puisage et l'amélioration de la qualité de l'eau,
 - la conservation, la transformation et la valorisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,
 - le développement de l'artisanat et du commerce,
 - le développement de l'éducation et de la santé,
 - l'accès aux moyens modernes d'information et de communication,
- Au rythme où les progrès sont accomplis à l'heure actuelle au niveau mondial, aucun de ces objectifs ne semble pouvoir être atteint aux échéances annoncées. Il est donc nécessaire que toutes les parties concernées unissent leurs efforts pour en accroître l'efficacité.

Consensus sur les principes directeurs applicables dans l'exercice de leurs missions:

Des orientations stratégiques pour l'accès à l'énergie

1. Les acteurs institutionnels, publics et privés s'engagent à inscrire leurs programmes dans une stratégie de lutte contre la pauvreté, en les orientant, à l'échelle locale, vers des objectifs de maximisation de leurs effets d'entraînement sur les activités génératrices de revenus et l'amélioration des services collectifs (santé, éducation, accès à l'eau potable, téléphonie, etc.). A cet effet, ils veilleront au décloisonnement sectoriel de l'énergie, par la mise en œuvre des actions adéquates de coordination intersectorielle, de manière à apporter une réponse rapide aux priorités du développement telles que définies dans les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté.

Charte de l'accès à l'énergie pour le développement d'abord (suite)

2. Ils entendent agir dans leurs pays respectifs et dans leur domaine de compétences et de responsabilité pour contribuer à l'adaptation des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté afin que ceux-ci intègrent de manière appropriée cette interdépendance entre les objectifs sectoriels et les programmes d'accès et de valorisation de l'énergie.
3. Dans la mise en œuvre des programmes d'accès à l'énergie, le secteur privé sera considéré comme un partenaire majeur. A cet effet, les acteurs institutionnels – du secteur de l'énergie, nationaux et multilatéraux, entendent encourager un espace contractuel transparent et attractif pour les opérateurs privés potentiels, de sorte à assurer leur mobilisation pérenne dans le cadre d'un partenariat public/privé de long terme, pour faire face aux besoins actuels et à leur dynamique de croissance aux cours des prochaines années.
4. Les stratégies à mettre en œuvre s'appuieront sur des dispositifs de régulation articulés autour de mécanismes financiers et tarifaires appropriés, destinés à permettre d'atteindre la pérennité de la fourniture des services énergétiques en tant que biens marchands, après la phase d'établissement et de démarrage des infrastructures nécessaires. Ces stratégies viseront notamment la valorisation des investissements au bénéfice mutuel des opérateurs privés et de la communauté nationale dans son ensemble.
5. Les populations bénéficiaires, les collectivités villageoises et urbaines, les services publics (santé, éducation, etc.), et les acteurs économiques, clients du système énergétique, contribueront à la pérennité de ces programmes par le paiement des services énergétiques mis à leur disposition, lesquels relèvent de la sphère marchande, à l'instar des règles en vigueur dans d'autres secteurs, comme l'hydraulique.
6. Toutes les technologies matures et éprouvées seront diffusées et mises au service du développement énergétique et de la lutte contre la pauvreté, selon des critères d'efficacité économique et de développement durable, suivant le principe de la neutralité technologique en prenant en compte les bénéfices induits sur le développement économique local : valorisation de ressources naturelles, création d'emplois de services, réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, ainsi que sur l'environnement, etc.
7. Les normes et réglementations techniques applicables seront adaptées aux services énergétiques à fournir, en veillant à ne pas en augmenter les coûts, dans le respect des contraintes de durabilité, de qualité de service et de sécurité des personnes et des biens.
8. La maîtrise de l'énergie sera encouragée et introduite dès le stade conceptuel afin de réduire au minimum le coût de l'approvisionnement en services énergétiques au niveau des bénéficiaires d'une part, à l'échelle macro-économique, d'autre part, tout en préservant l'environnement, évitant ainsi des mesures correctives coûteuses si elle n'est introduite qu'après que les investissements aient été réalisés.
9. La stratégie de mise en œuvre de ces principes visera l'échelle la plus large possible au niveau des pays, en fonction des priorités arbitrées au niveau des autorités nationales et s'attachera à la couverture des besoins en appliquant des critères d'équité, de transparence et d'optimum économique.

De la valorisation du potentiel synergique de l'espace francophone

1. Les acteurs institutionnels, publics et privés entendent contribuer à la mise en place effective d'une synergie conceptuelle et opérationnelle au sein de l'espace francophone, par la mise en pratique d'un programme d'échanges d'information et de renforcement des capacités, tel que résultant de l'Atelier « échanges » du Séminaire de Ouagadougou. Le groupe de travail mis en place examinera les modalités de mise en œuvre de ce programme, notamment en lien avec le réseau RIED.
2. Les acteurs institutionnels, publics et privés s'attachent à travailler ensemble en vue de faciliter la mise en œuvre des initiatives annoncées au Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, notamment l'Initiative Européenne sur l'Énergie pour l'Éradication de la Pauvreté et pour le Développement Durable au profit des pays francophones.
3. Reconnaissant l'importance des concertations dans le domaine, ils entendent faire connaître aux organismes et programmes de coopération régionaux et sous-régionaux les dispositions et principes retenus dans la présente Charte.